

# Code d'Éthique des Partenaires

Orange Cameroun



Vous rapprocher  
de l'essentiel



# Éthique totale

# Une éthique professionnelle au cœur d'une expérience client incomparable





## Message du Directeur Général

### Une éthique professionnelle au cœur d'une expérience client incomparable

“ Dans un monde en perpétuelle mutation, notre mission est d'offrir au plus grand nombre de camerounais la meilleure expérience client, afin de faire d'Orange Cameroun la référence de la sous-région.

Dans cet environnement, la concurrence s'intensifie, les clients deviennent de plus en plus exigeants, les réglementations se durcissent et notre entreprise doit s'adapter. S'adapter, c'est d'abord se remettre en question, faire son introspection, trouver une nouvelle façon d'appréhender son environnement et agir pour tirer le meilleur parti de la situation.

A Orange Cameroun nous considérons que la culture de la Haute Performance est un facteur-clé de réussite de notre mission.

Cette culture est portée par quatre comportements que nous considérons comme vitaux :

**Orientation client**

**Orientation résultats**

**Ethique totale**

**Professionalisme total**

Orange Cameroun adopte un ensemble de principes guidant sa conduite afin de garantir et d'accroître la confiance de ses salariés, de ses clients, de ses fournisseurs, de ses actionnaires, de l'ensemble de ses partenaires et de la société toute entière.

Ces principes d'action sont fondés sur **nos quatre Comportements Vitaux**. Nous nous engageons à respecter ces principes au quotidien et à les faire respecter par toutes nos parties prenantes.

Nous nous engageons à toujours faire preuve d'exemplarité en matière d'intégrité, d'honnêteté, de loyauté envers l'entreprise et d'équité dans nos actes.

J'ai donc le plaisir de vous présenter le **Code d'Éthique des Partenaires d'Orange Cameroun**. Vous y trouverez des conseils pratiques sur ce que nous attendons de vous notamment comment éviter les situations de conflits d'intérêts, ainsi que les moyens de signaler tout fait, risque ou problème d'ordre éthique.

Orange Cameroun ne tolérera aucune représailles à l'endroit des donneurs d'alerte de bonne foi.

J'invite chacun d'entre vous à lire attentivement ce Code, à se l'approprier et à être le promoteur des principes qui y sont édictés.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le Chief Compliance Officer d'Orange Cameroun. ”

**Elisabeth Medou-Badang**

Directeur Général

Novembre 2016



# Sommaire

<b>Message du Directeur Général d'Orange Cameroun</b> .....	4
<b>Sommaire</b> .....	6
<b>Définitions</b> .....	7
<b>Pourquoi un Code d'Éthique des Partenaires ?</b> .....	8
Rôle du Code d'Éthique des Partenaires	
Positionnement du Code	
<b>Nos valeurs</b> .....	9
<b>Nos comportements vitaux</b> .....	10
<b>Nos principes d'action</b> .....	11
A l'égard de nos clients	
A l'égard de nos actionnaires	
A l'égard de nos collaborateurs	
A l'égard de nos fournisseurs	
A l'égard de nos concurrents	
A l'égard de l'ensemble des autres parties prenantes au Cameroun	
<b>Les principes de comportement individuel</b> .....	14
Comment mettre en œuvre ces principes dans mon activité professionnelle ?	
Dans ma conduite en milieu de travail	
Au regard de la Santé et de la sécurité	
Planification de la continuité des activités	
Dans mes rapports avec Orange Cameroun	
Dans mes rapports avec les concurrents d'Orange Cameroun	
Dans la protection des actifs d'Orange Cameroun	
Au regard de la Confidentialité	
Dans la protection des Données personnelles	
Dans les communications publiques	
Dans la gestion des Conflits d'intérêts	
<b>Mise en œuvre du Code</b> .....	21
Adhésion	
Dilemme éthique	
Dispositif d'alerte	
Dialogue avec les Partenaires commerciaux	
Conformité avec le Code d'éthique des Partenaires	
Entrée en vigueur et révision	
<b>Engagement personnel</b> .....	25



## Définitions

L'**éthique** recouvre l'ensemble des comportements et des actions conformes aux règles morales.

L'**éthique professionnelle** (ou la déontologie) regroupe un ensemble de règles et devoirs qui régissent une profession et le comportement de ceux qui l'exercent.

Un **code d'éthique** fait référence dans le monde des entreprises, à un code de conduite, une déclaration officielle des valeurs et des pratiques commerciales.

L'**intégrité** est le caractère de ce qui est d'une grande **probité** et qu'on ne peut **corrompre** ; la **probité** étant la qualité de quelqu'un qui observe parfaitement les règles morales, qui respecte scrupuleusement ses devoirs et les règlements.

La **compliance** est la conformité aux lois et règlements en vigueur.

La **morale** étant un ensemble de règles de conduite tenues pour universellement valables au sein d'une culture, que l'individu suit pour se conformer au « bien ».

Le **conflit d'intérêts** apparaît :

S'il existe une situation d'interférence entre l'intérêt de l'entreprise pour laquelle je travaille et mes intérêts privés ou ceux de personnes physiques ou morales auxquelles je suis lié(e) ou dont je suis proche,

Et

Si la situation d'interférence est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant et impartial de mon activité professionnelle.

La **corruption** signifie :

- offrir, promettre ou donner (corruption active), ou
- solliciter, demander, recevoir ou accepter de recevoir (corruption passive) quelque chose de valeur en échange d'une incitation à agir ou omettre d'agir de manière inappropriée, illégale, corrompue, non éthique ou par abus de confiance. Toute tentative de pot-de-vin doit être incluse dans cette définition.

La corruption consiste à faire un mauvais usage de la fonction ou des pouvoirs publics pour en retirer des gains personnels ; ou encore l'abus de pouvoirs privés dans le cadre de relations commerciales n'impliquant pas d'agents gouvernementaux.

La corruption telle que définie dans ce Code inclut les pots-de-vin, l'extorsion ou les sollicitations, le trafic d'influence ou le blanchiment des fruits de ces pratiques.



# Pourquoi un Code d'Éthique des Partenaires ?



## Rôle du Code d'Éthique des Partenaires

Notre Code d'Éthique des Partenaires sert de guide à la conduite professionnelle à tenir pour l'ensemble des partenaires d'Orange Cameroun.

Orange Cameroun a pour ambition d'offrir au plus grand nombre de camerounais la meilleure expérience client, afin de s'établir comme la référence de la sous-région. Nous sommes pleinement conscients de la responsabilité que nous portons envers nos clients, nos actionnaires, nos employés et les collectivités dans lesquelles nous travaillons. Ainsi, nous nous sommes donné un ensemble strict de valeurs éthiques pour nous guider dans nos relations d'affaires.

Nous nous attendons à ce que tous nos partenaires, c'est-à-dire toutes les entreprises qui font affaire avec Orange Cameroun, adhèrent aux mêmes principes éthiques. A cet effet, Orange Cameroun a élaboré ce code de conduite des partenaires qui définit les normes pour faire affaire avec Orange Cameroun.

Ce Code s'applique :

- à toutes les personnes morales ou physiques menant des activités au nom d'Orange Cameroun ;
- aux partenaires d'Orange Cameroun : clients, fournisseurs, distributeurs, associations et toute autre personne physique ou morale liée par un accord, écrit ou verbal, avec Orange Cameroun... ainsi qu'à tous leurs administrateurs, collaborateurs et mandataires

La violation du Code d'Éthique des Partenaires d'Orange Cameroun, donnera lieu à des enquêtes et à d'éventuelles sanctions pouvant aller jusqu'à la rupture de contrat assortis de poursuites judiciaires

## Positionnement du Code

Ce Code ne se substitue pas aux lois et aux règlements applicables au Cameroun et au niveau international, ni aux accords et aux engagements existants.

En tant que de besoin, des règles déontologiques spécifiques complètent ce Code d'éthique.





## Nos valeurs

Nos valeurs sont beaucoup plus que de simples mots. Ce sont des idées simples et fortes qui doivent guider notre manière de penser, nos prises de décisions, les produits et services que nous créons et la manière dont nous nous comportons avec les personnes qui nous entourent.

Cinq d'entre elles guident notre comportement:

### **Audace**

Nous osons penser et agir différemment. Nous challengeons les situations avec pertinence et regardons loin devant. Nous donnons de la couleur à nos façons de faire.

### **Dynamisme**

Notre énergie est constructive et tournée vers l'avenir. Nous nous appuyons sur nos forces pour repousser nos limites. Notre enthousiasme et notre optimisme sont communicatifs.

### **Simplicité**

Nous sommes directs et francs et utilisons un langage accessible à tous. Nous nous efforçons de simplifier le complexe. Nous dégageons l'essentiel et nous y tenons.

### **Proximité**

Nous donnons de l'attention aux autres et sommes toujours à l'écoute. Nos réponses sont adaptées aux besoins de chacun. Nous aimons réussir et partager les succès.

### **Transparence**

Nous sommes ouverts et expliquons nos choix. Nous avons comme principe de dire ce que nous faisons et de faire ce que nous disons. Nous partageons spontanément.





# Nos comportements vitaux

## Orientation client

Nous nous engageons à placer le client au centre de nos actes et de nos décisions, ainsi qu'à accorder autant d'importance au client interne qu'au client externe par notre disponibilité et notre écoute.



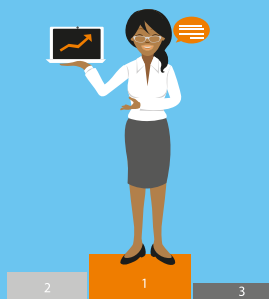
## Orientation résultats

Nous nous engageons à trouver une solution devant chaque problème rencontré, et à faire de la création de valeur le moteur de chacune de nos décisions. Nous nous engageons également à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'entreprise.



## Professionalisme total

Nous nous engageons à être de véritables modèles pour l'ensemble des salariés de l'entreprise dans nos modes de collaboration, et dans la mise en œuvre de nos compétences et expertises pour l'atteinte des objectifs.



## Éthique totale

Nous nous engageons à toujours faire preuve d'exemplarité en matière d'intégrité, d'honnêteté, de loyauté envers l'entreprise et d'équité dans nos actes.





## Nos principes d'action

Nos principes d'action s'inscrivent dans le cadre de principes fondamentaux tels ceux de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et ceux énoncés par l'Organisation Internationale du Travail (notamment en ce qui concerne la prohibition du travail des enfants et du travail forcé), et par l'OCDE, (notamment pour lutter contre la corruption), et des engagements auxquels Orange a souscrit, en particulier en matière de développement durable et en adhérant parmi les premiers au Pacte Mondial.

### A l'égard de nos clients

Orange Cameroun fonde sa réussite sur la qualité de ses produits et services et sur la satisfaction de ses clients. Attentif à leurs besoins et à leurs attentes, il évalue et améliore constamment ses produits et services, la qualité de ses relations sur l'ensemble des canaux (boutiques, centres d'appels, canal online et réseaux sociaux), sa capacité d'innovation et ses processus au sein de parcours clients simplifiés.

Notre démarche de qualité et d'innovation, au service de nos clients, est au cœur de la conception et de la commercialisation de nos produits et services.

Nous tenons le plus grand compte des exigences de sécurité et de santé publique.

### A l'égard de nos actionnaires

Nous axons nos actions pour développer la confiance de nos actionnaires avec l'objectif d'assurer la rentabilité de leurs investissements.

Nous nous attachons à leur fournir régulièrement une information intelligible, pertinente et fiable et sommes à leur écoute. Nous veillons au respect scrupuleux des réglementations et des principes de gouvernement d'entreprise.



## A l'égard de nos collaborateurs

Nous sommes confiants dans l'intégrité, la capacité d'initiative, le sens des responsabilités et la motivation de nos collaborateurs. Nous favorisons le développement de leurs qualités professionnelles et de leur responsabilité individuelle dans le cadre de marges demanœuvres accrues, ainsi que le développement de l'intelligence collective de l'innovation et de l'esprit d'équipe. Nos équipes reflètent la diversité des cultures et des compétences.

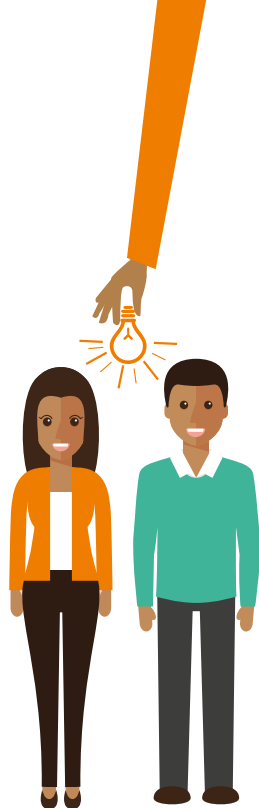
Nous ne tolérons aucune forme de discrimination, en particulier à l'embauche ou dans le déroulement de la vie professionnelle. Nous nous assurons de l'existence de dispositifs qui permettent le signalement par un collaborateur d'infractions ou de fraudes dont il aurait connaissance et le traitement approprié et diligent de ce signalement dans le rappel du respect de l'application des lois.

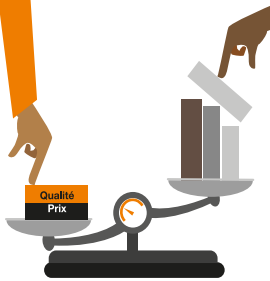
## A l'égard de nos fournisseurs

Nous établissons des relations de confiance, de respect et d'intégrité avec nos fournisseurs, en vue de faire bénéficier nos clients du meilleur service. Nous attendons d'eux qu'ils respectent des principes équivalents à ceux de ce Code.

## A l'égard de nos concurrents

Nous cherchons à nous différencier de nos concurrents par une qualité d'expérience client irréprochable, basée sur la qualité de nos produits et services et de nos relations. Nous souscrivons au principe fondamental d'une concurrence saine et loyale, facteur de croissance et d'innovation.





Nous ne proposons ni n'acceptons d'entente, formelle ou non, avec un Concurrent ou avec un groupe de Concurrents, entente qui limiterait la concurrence à travers :

- Les accords, directs ou indirects, sur les prix ou sur d'autres conditions d'achat ou de vente des produits ;
- La limitation ou le contrôle de la production, de la distribution ou des investissements ;
- La limitation de l'accès au marché ou l'élimination du marché des concurrents qui ne font pas partie de l'accord.

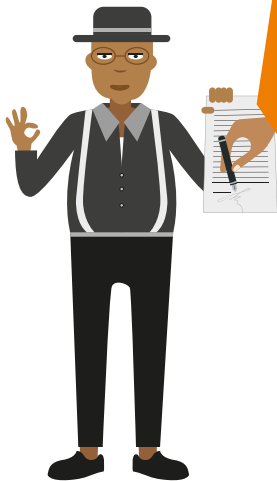
### **A l'égard de l'ensemble des autres parties prenantes au Cameroun**

Nous respectons les lois et règlements applicables, ainsi que la culture et l'environnement naturel camerounais. Nous nous abstenons de financer ou de faire des dons à des partis politiques ou des associations dont l'objet est essentiellement politique. Nous rejetons la corruption.

Nous promovons l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, au service du développement durable, et contribuons à l'essor des collectivités au sein desquelles nous sommes présents.

Conscients de nos responsabilités, nous optimisons nos consommations d'énergie et autres ressources naturelles et intégrons les préoccupations environnementales dans nos activités.

Que nous soyons chargés d'une mission d'intérêt général ou de service universel, nous nous engageons à déployer les moyens appropriés pour assurer cette mission.





## Les principes de comportement individuel de nos partenaires

Pour matérialiser cet engagement les comportements et pratiques sont régis par un ensemble de dispositifs ; il s'agit en effet d'un **ensemble de pratiques éthiques liées à la lutte contre la corruption, la fraude et les conflits d'intérêts** dont la compréhension s'articule autour des questions suivantes, chaque fois que nous avons une action à mener :

Suis-je en train de me convaincre moi-même que cette action est bonne ?

Est-ce que je cacherais cette action à Orange Cameroun ?

Mon action aura-t-elle des conséquences négatives pour mon entreprise ou pour Orange Cameroun ?

Serai-je le seul à y gagner ?

**Si ça paraît mal, ça l'est probablement.**

### Comment mettre en œuvre ces principes dans mon activité professionnelle ?

Chaque collaborateur doit faire preuve, dans sa mission ou son activité en lien avec Orange Cameroun, d'intégrité, de respect, d'objectivité, de conscience professionnelle et de sens des responsabilités. Chacun, quelles que soient son activité et ses responsabilités, vise l'excellence, en s'efforçant de développer ses compétences

et son aptitude à innover. Chacun contribue à instaurer et à maintenir un environnement de confiance et de qualité, ainsi qu'à favoriser la performance, l'initiative et l'esprit d'équipe.

Chaque partenaire d'Orange Cameroun doit respecter de façon absolue les lois et règlements en vigueur dans la République du Cameroun.

## Dans ma conduite en milieu de travail

En tant que partenaire d'Orange Cameroun, je ne commet ni ne tolère de discrimination, d'abus ou de harcèlement de toute nature qu'elle soit dirigée vers les employés, agents contractuels, partenaires ou autres. Le harcèlement comprend tout comportement indésirable qui a pour effet de porter atteinte à la dignité ou à la liberté d'expression, ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

## Au regard de la Santé et de la sécurité

Nous nous attendons à ce que nos partenaires s'efforcent d'appliquer les normes de santé et de sécurité au travail à un niveau élevé.

Le partenaire respecte les règlements applicables en matière de santé et de sécurité au travail et fournit un environnement de travail sécuritaire et propice à une bonne santé, afin de préserver la santé des employés et de prévenir les accidents, les blessures et les maladies professionnelles.

## Planification de la continuité des activités

Le partenaire doit être préparé à toute interruption de ses activités (p. Ex., Catastrophes naturelles, terrorisme, virus logiciels, maladie, pandémie, maladies infectieuses)

Cette préparation inclut notamment les plans en cas de catastrophe visant à protéger tant les employés que l'environnement, autant que possible, des effets des éventuelles catastrophes qui se produisent dans le domaine des opérations.

## Dans mes rapports avec Orange Cameroun

En tant que partenaire d'Orange Cameroun, je veille au respect des principes d'intégrité, de qualité et d'impartialité dans mes relations avec le personnel d'Orange Cameroun. Je m'interdis d'offrir des cadeaux ou des avantages au personnel d'Orange Cameroun qui aient une valeur significative.

Les cadeaux sont définis comme tout profit échangé entre les administrateurs ou employés d'Orange Cameroun et des personnes ou organisations

externes à Orange Cameroun, y compris les espèces, les remises, les marchandises, la représentation ou cadeaux en « nature ». Les cadeaux reçus ou offerts par les administrateur ou employés d'Orange Cameroun dans le cadre de leurs activités professionnelles sont considérés comme des cadeaux reçus ou offerts à Orange Cameroun.

Lorsqu'ils sont excessifs ou inappropriés on peut estimer qu'ils visent à influencer ou à récompenser des décisions d'affaires. Les règles de traitement des cadeaux, repas, divertissements et voyages sont détaillées dans la **politique anti-corruption d'Orange Cameroun**. La politique prévoit que les avantages reçus ou offerts qui dépassent les seuils autorisés doivent faire l'objet d'une demande d'approbation managériale.



En tant que partenaire d'Orange Cameroun, je m'abstiens de toute action irrégulière et

de toute participation à des actes de corruption.

Je ne dois ni offrir, ni solliciter ou accepter des pots de vin des agents publics ou de tiers, ni inciter quiconque à le faire. Les pots-de-vin peuvent prendre plusieurs formes, mais, en général, ils impliquent un échange, aussi désigné par le terme « contrepartie » ; ainsi, le pot-de-vin est offert ou payé en contrepartie de certains avantages. Ceci pour dire, influencer un responsable dans l'exercice de ses fonctions officielles, encourager un responsable à mal exécuter ses responsabilités ou inciter un fonctionnaire à exercer son autorité au-delà de ses compétences officielles.

En tant que partenaire d'Orange Cameroun, lorsque je négocie un contrat avec des tiers pour le compte d'Orange Cameroun, je prends les mesures appropriées pour garantir l'exactitude des informations transmises. De plus, je m'assure, avant de lancer toute action engageant Orange Cameroun, de la pertinence de tous les aspects du contrat (techniques, commerciaux, juridiques, etc.).



## Dans mes rapports avec les concurrents d'Orange Cameroun

En tant que partenaire d'Orange Cameroun, je ne conclus pas d'accord avec d'autres entreprises, et surtout celles qui sont concurrentes d'Orange Cameroun, sur les actions qui puissent diminuer la capacité de concurrence des offres d'Orange Cameroun, soit en fixant ensemble des prix, soit par la détermination des marchés ou par d'autres décisions.



J'évite toute discussion avec les Concurrents d'Orange Cameroun sur la politique des prix, des conditions de conclusion des contrats, des dépenses, des stocks, de la capacité productive et des projets. De même,

je ne peux révéler aucun projet concernant les marchés, les produits, la répartition du marché, les analyses et les études sur le marché.

## Dans la protection des actifs d'Orange Cameroun

En tant que partenaire d'Orange Cameroun, je veille à la protection et au respect de la propriété intellectuelle et de tous les projets et savoir-faire de toute nature d'Orange Cameroun.

Je veille à l'usage approprié des ressources d'Orange Cameroun et à la préservation de ses actifs. Les installations, matériels, fonds, prestations et actifs d'Orange Cameroun ne doivent pas être utilisés à des fins personnelles.

J'évite tout gaspillage et tout abus. Je gère les actifs qui me sont confiés en « bon père de famille ».

Je protège convenablement le matériel informatique – ordinateur, logiciel et données qui s'y trouvent, ainsi que l'accès au réseau information, afin qu'ils ne soient pas accessibles à des tiers non autorisés.

J'utilise les moyens mis à ma

disposition pour le bon exercice de ma mission dans le respect de l'intérêt d'Orange Cameroun et des règles applicables.

## Au regard de la Confidentialité

Orange Cameroun tient à protéger et respecter la confidentialité des informations personnelles de ses clients et de ses employés.

Si j'ai accès, dans le cadre professionnel ou fortuitement, à une information confidentielle, je prends toute précaution utile en vue de préserver cette confidentialité. Aucun partenaire n'a le droit de divulguer à l'extérieur les informations qu'il détient en raison de ses activités en lien avec Orange Cameroun. Il ne peut également communiquer des informations à des employés qui ne sont pas habilités à en prendre connaissance.

Je ne peux révéler les données commerciales, financières, techniques et organisationnelles d'Orange Cameroun. Tous les documents et informations qui ne sont pas explicitement destinés à la communication extérieure, sont considérés comme confidentiels.

Je me dois d'observer un devoir de réserve vis-à-vis des tiers extérieurs à l'entreprise. Cette obligation subsiste pour tout collaborateur après la fin de sa collaboration avec Orange Cameroun.

## Dans la protection des Données personnelles

En tant que partenaire d'Orange Cameroun, je ne peux exploiter, pour mon propre profit ou celui des tiers, les informations dont les sources concernent les données de la Clientèle.



Je ne peux ni révéler ni exploiter aucune donnée concernant soit un client abonné, personne physique ou morale, sans obtenir préalablement l'autorisation écrite d'Orange Cameroun. Il en est de même pour les informations concernant un employé d'Orange Cameroun.

Chaque partenaire d'Orange Cameroun peut disposer du fait de ses activités des informations privilégiées qui ne sont pas connues du public, lesquelles utilisées à son profit, lui donneront un avantage par rapport aux autres.

Il est donc interdit de prendre une décision ou de faire utiliser cette information par des personnes interposées ou proches de lui.

## Dans les Communications publiques

Orange Cameroun s'engage à fournir des informations complètes, exactes et précises à toutes les parties prenantes, y compris les actionnaires, les organismes gouvernementaux, les organismes de réglementation et les investisseurs.



Seul le porte-parole d'Orange Cameroun ou toute autre personne-ressource désignée par Orange Cameroun peut faire des déclarations publiques et/ou répondre aux demandes de renseignements du public au nom de l'entreprise. Les partenaires d'Orange Cameroun agissant à ce titre sur les sites de réseaux sociaux doivent éviter de discuter des questions personnelles et doivent respecter les impératifs de confidentialité.

## Dans la gestion des Conflits d'intérêts

Tout partenaire d'Orange Cameroun est susceptible de se retrouver confronté à des situations dans lesquelles son intérêt personnel, ou celui des personnes physiques ou morales auxquelles il est lié ou dont il est proche (conjoints, membres de la famille, partenaire d'affaire) peut entrer en contradiction avec l'intérêt d'Orange Cameroun.

Il y a conflit lorsque des perspectives de gain personnel, familial ou économique, ou autre profit quelconque me poussent à agir à l'encontre du meilleur intérêt d'Orange Cameroun. Je me dois d'être objectif et d'éviter les conflits d'intérêt

ou les situations susceptibles de provoquer des conflits d'intérêt.

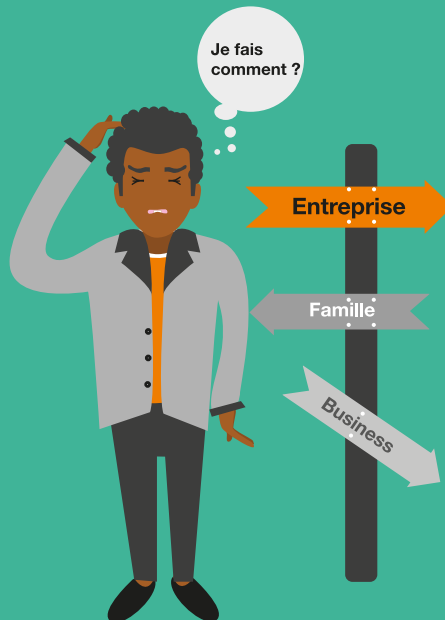
En tant que partenaire d'Orange Cameroun, je ne dois pas me trouver confronté à des situations dans lesquelles mes intérêts personnels (ou ceux de personnes physiques ou morales auxquelles je suis lié, ou dont je suis proche), sont contraires à ceux d'Orange Cameroun.

Pour déterminer l'existence de facteurs pouvant générer un Conflit d'intérêt, je remplis le **Questionnaire de conflits d'intérêts - Partenaires**. Ce questionnaire est signé du représentant légal de l'entreprise

partenaire et du Chief Compliance Officer d'Orange Cameroun et classé dans le dossier de l'entreprise tierce dans le cadre des procédures de Due Diligence.

En tant que partenaire d'Orange Cameroun, si je ne peux éviter pareille situation, je dois me déterminer en toute conscience, intégrité et loyauté à l'égard d'Orange Cameroun et en informer le Chief Compliance Officer d'Orange Cameroun dès la survenance du conflit et au maximum sous huitaine.

Je m'engage à déclarer mes Conflits d'intérêts à l'aide du **formulaire de Déclaration de Conflits d'Intérêts**.





## Mise en œuvre du Code

### Adhésion

L'adhésion au Code d'Éthique des Partenaires d'Orange Cameroun est matérialisée par la signature du représentant légal de l'entreprise partenaire de la fiche d'engagement qui est à la dernière page de ce document. Au-delà d'une signature, il s'agit d'un engagement ferme de la part du signataire.

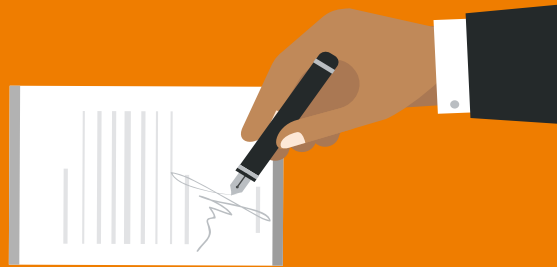
Chaque entreprise partenaire reçoit une copie du présent Code.

La fiche d'engagement est signée, détachée et classée dans le dossier de l'entreprise tierce.

L'adhésion au Code d'Éthique des Partenaires est incluse dans

les dossiers de consultation des entreprises et dans les contrats.

Conformément à cet engagement, le représentant légal de l'entreprise partenaire doit lire, comprendre et s'engager à ce que lui personnellement ainsi que tous ses administrateurs, employés et mandataires respectent le Code d'Éthique des Partenaires d'Orange Cameroun.



### Dilemme Éthique

Lorsqu'un employé est confronté à un dilemme Éthique, il en fait part à son Manager, dans un délai permettant à celui-ci de

donner un conseil pertinent ou de prendre la décision appropriée.

Il est du devoir de chaque Manager d'aider les collaborateurs à résoudre les difficultés auxquelles ils pourraient être confrontés.





**La dénonciation est un acte citoyen qui doit être encouragé et non une trahison qui justifie les représailles.**

## Dispositif d'alerte

En tant que collaborateur, si j'ai connaissance d'infractions

ou de fraudes commises au détriment d'Orange Cameroun, je dois alerter ma hiérarchie.

### Dispositif d'alerte : déclenchement de la dénonciation

Dans le cas où je veux signaler un comportement non éthique présumé tel que :

- le Vol ou tentative,
- la Corruption ou tentative,
- la Fraude ou tentative,
- les Conflits d'intérêts non déclarés
- le Harcèlement de toute nature,
- la Discrimination,
- le Gaspillage,
- ou tout autre comportement non éthique tel que décrit dans le Code d'Éthique.

Je peux :

- **Envoyer un message électronique** à l'adresse : [ocm\\_alerte.ethique@orange.com](mailto:ocm_alerte.ethique@orange.com) ;
- **Envoyer un courrier** adressé à la Direction Générale d'Orange Cameroun SA : à l'attention du Président du Comité Éthique et Déontologie ;
- Si je souhaite garder l'anonymat, **Renseigner le formulaire** d'alerte sur la page : [www.orange.cm](http://www.orange.cm)

### Dispositif d'alerte : contenu de la dénonciation

Je dois fournir autant de détails que possible. Les détails spécifiques sont très importants néanmoins, dans le cas où je ne disposerai

pas de toutes les informations, je me dois tout de même de lancer l'alerte.

Les informations suivantes peuvent être très utiles:

- description détaillée sur le soupçon ou l'acte illicite (par exemple adresse physique, numéros de téléphone et noms des personnes impliquées) ;
- informations sur les témoins de l'incident ;
- dates, heures et lieux liés à la suspicion ou à l'acte illicite ;
- y a-t-il de l'argent en jeu, et si possible, en préciser le montant estimé?
- combien de fois cela s'est-il reproduit?
- existence ou emplacement de toute preuve relative à la dénonciation ;
- toute information supplémentaire que je jugerai utile pour le traitement de l'alerte.

### **Dispositif d'alerte : garantie de la confidentialité**

La dénonciation restera anonyme, sauf indication contraire de ma part. Elle sera traitée dans la plus parfaite confidentialité. Les informations saisies et les pièces jointes au formulaire ne sont sauvegardées ni dans le serveur d'hébergement de cette

page, ni dans une base de données, mais envoyées uniquement à un compte mail dédié, accessible exclusivement par le Directeur Général et le Directeur en charge des Investigations d'Orange Cameroun. Aucune information pouvant permettre d'identifier le dénonciateur ne sera sauvegardée.

Les messages électroniques sont relevés de manière totalement confidentielle. Les investigations menées à la suite de l'alerte professionnelle et/ou éthique sont du seul ressort des services spécialisés. Toute signalisation faite de bonne foi est assortie d'une garantie de confidentialité et d'une protection contre toute sanction possible.

### **Dispositif d'alerte : protection du donneur d'alerte**

Dans le cas où je renoncerais à l'anonymat, Orange Cameroun s'engage à respecter les pratiques de protection du donneur d'alerte en la matière à savoir que mes informations personnelles:

- ne seront pas divulguées aux personnes indexées ;
- seront traitées de manière totalement confidentielle dans le cadre de l'Investigation ;
- seront divulguées aux Autorités en la matière sous réserve de mon consentement. Dans les cas exceptionnels

ou des poursuites judiciaires seraient engagées, Orange Cameroun est tenue de respecter les prescriptions légales en fournissant, conformément à la législation en vigueur, des renseignements aux autorités sur la situation et sur les personnes impliquées.

**Si je dépose une alerte, conforme à la présente règle, je ne pourrai faire l'objet d'aucune menace, discrimination de traitement, ni aucune autre mesure défavorable.**

L'utilisation abusive du présent dispositif d'alerte m'expose à des poursuites judiciaires et/ou sanctions disciplinaires.

Le représentant légal de l'entreprise partenaire est garant dans le temps de ma protection en tant que donneur d'alerte.

## **Dialogue avec les Partenaires commerciaux**

Le partenaire d'Orange Cameroun communique les principes énoncés dans le Code et détaillés ci-dessus à ses sous-traitants et autres partenaires commerciaux qui participent à la fourniture des produits et services décrits dans le contrat principal. Le partenaire motivera ces parties à respecter les mêmes normes.

## **Conformité avec le Code d'éthique des Partenaires**

Orange Cameroun se réserve le droit, sur préavis raisonnable, de vérifier le respect des exigences du Code d'éthique des Partenaires. Orange Cameroun encourage ses partenaires à mettre en œuvre leurs propres lignes directrices contraignantes pour un comportement éthique.

Le partenaire encourage ses fournisseurs à respecter les normes éthiques, les droits de l'homme, les normes de santé et de sécurité et les normes environnementales sur lesquelles le présent accord est fondé, dans le cadre de l'exécution de leurs obligations contractuelles.

Toute violation des obligations stipulées dans le présent Code d'éthique des Partenaires est considérée comme une violation importante du contrat par le partenaire.

## **Entrée en vigueur et révision**

Le présent Code entre en vigueur à partir de la date de sa signature. Il est mis à jour au minimum tous les quatre (04) ans.

Douala le 08 Novembre 2016

**Elisabeth Medou-Badang**

Le Directeur Général



# Engagement personnel

Je soussigné (e) .....

Confirme avoir reçu copie, pris connaissance et compris les dispositions du Code d'Éthique des Partenaires d'Orange Cameroun. Aussi

Je m'engage :

- à respecter et à faire respecter l'ensemble des dispositions contenues dans le présent Code d'Éthique des Partenaires d'Orange Cameroun ;
- à ne pas encourager, ni participer sous aucun prétexte, à aucun acte de corruption fut-il avéré ou suspecté ;
- à coopérer avec Orange Cameroun au cours des enquêtes ayant un rapport avec les pratiques non éthiques ;
- à éviter toute action susceptible de compromettre les employés d'Orange Cameroun en offrant des cadeaux ou divertissements et autres avantages que ceux autorisés par le Code d'éthique ;
- à porter immédiatement à la connaissance de ma hiérarchie ou toute autre personne désignée par Orange Cameroun, des violations de ce Code d'Éthique des Partenaires.

Lieu et Date .....

Noms et Prénoms .....

Nom de la société .....

Fonction.....

Signature

Prière de retourner toutes les copies signées de ce document à votre interlocuteur privilégié chez OCM.





# Éthique totale

Pour tout complément d'information sur la démarche éthique d'Orange Cameroun, rendez-vous sur : [www.orange.cm](http://www.orange.cm)

Diffusion libre

**Vous rapprocher  
de l'essentiel**

